

Règlement intérieur de l'école primaire et maternelle Notre-Dame BELLEVAUX

L'École a pour but :

- De donner aux élèves des connaissances et des habitudes de travail.
- De favoriser leur épanouissement et de leur apprendre à vivre au sein d'une collectivité.

1) Horaires

-7h30 à 8h10

Les enfants restent en périscolaire ou sont sous la responsabilité de leurs parents. (Les enfants déposés par les premiers bus sont pris en charge par la périscolaire en attendant l'enseignant de la cour.)

-8h10 à 8h30

- Les élèves de primaires restent dans la cour auprès de l'enseignant présent.
- Les élèves de maternelle sont accueillis dans la classe maternelle.

-8h30

Les élèves montent dans les classes avec leur enseignant.

-11h25

- Le personnel de cantine vient chercher les élèves pour le repas.
- Les autres enfants sont récupérés côté cour primaire (ligne rouge).

- 13h30

Les enfants montent dans les classes avec leur enseignant (Retour des externes à partir de 13h15 sur la cour.)

-16h35

- Les enfants sont récupérés côté cour primaire (ligne rouge).
- Les enseignants emmènent les élèves dans leur bus.
- L'aide maternelle prend en charge les enfants inscrits à la périscolaire.

-18h00 : fin de la périscolaire.

Tout parent venant récupérer son enfant sur temps scolaire doit passer au secrétariat pour signer le classeur des « élèves sortis de l'établissement »

2) Vie scolaire

- En maternelle comme en primaire, il est important que les enfants aient des tenues adaptées au temps.
- Les goûters sont autorisés à partir de 16h35 sur la cour ou en périscolaire.
- Les anniversaires sont fêtés dans les classes en fin de mois.

3) Apprentissages

- Dès le primaire, les élèves s'engagent à faire leurs devoirs et connaître leurs leçons pour le jour demandé.
- Ils s'engagent aussi à être en possession de leur matériel scolaire et sportif tout au long de l'année.

4) Récréation

- Dans la cour, les élèves respectent les consignes données par l'équipe éducative.
- Les jeux électroniques, baladeurs, téléphones portables et tout objet entraînant échanges et risques de racket ainsi que tout objet dangereux sont interdits.
- Les élèves passent aux toilettes et se mettent rapidement en rang le moment venu.

5) Respect

a) Respect des personnes

- Les élèves respectent les règles de politesse, en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale).
- En cas de problème concernant l'un de mes camarades ou moi-même, je m'adresse à tout adulte – membre de la communauté éducative – auquel il appartient de gérer les conflits.
- Je viens à l'école avec une tenue décente, et je m'engage à ne pas véhiculer par des signes ostentatoires toute idée incitant à la haine, à l'intolérance et à tout ce qui peut porter préjudice à autrui.
- Je ne perturbe pas mes camarades par mon chahut ou ma mauvaise conduite.

b) Respect des biens

- Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'Établissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés sont déposés dans un local (voir avec les enseignantes.)
- Pour travailler dans de bonnes conditions, je m'engage à respecter les bâtiments et le matériel mis à ma disposition (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.

c) Respect de l'environnement

- Afin de préserver la qualité de mon cadre de vie je ne jette aucun déchet par terre.
- Je sais que le chewing-gum est interdit.
- A la cantine, je ne joue pas avec la nourriture, je me tiens correctement à table et je respecte la file d'attente.

d) Respect des consignes de sécurité

- Aucune personne de l'Établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments (BO n°27 de 1993).
- Aucun médicament ne sera laissé dans la poche ou dans le sac de l'enfant. Dans des cadres spécifiques (diabète, allergie grave...) un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place : les médicaments sont alors stockés dans un endroit connu de tous les adultes concernés.
- En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement.
- Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.
- Lors des sorties scolaires les consignes de sécurités routières doivent être respectées.

6) Absence

Toute absence doit être excusée :

-En cas d'absence prévue : à l'avance, par écrit dans le cahier de liaison.

-En cas d'absence imprévue :

-au retour, par écrit dans le cahier de liaison

- le matin même du jour de l'absence, par téléphone 04/50/73/70/24

7) Liaison école-famille

-La liaison se fait par l'intermédiaire du cahier rouge.

-La directrice du primaire est présente sur la cour les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h10 à 8h25.

8) Sanctions

Le non-respect de ce règlement entraîne les sanctions suivantes :

-Avertissement oral.

-Avertissement écrit.

-Travail supplémentaire.

-Convocation des parents (avec l'enseignant et la direction).

-Retenue.

-Exclusion temporaire.

-Non réinscription en cas de différend important avec la famille ou de problème grave avec l'enfant.

Tout le personnel éducatif de l'Établissement est habilité à sanctionner.

Signature des parents :